



### Sommaire:

- **2 trafiquants arrêtés avec 66 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé, région du Centre.**
- **2 trafiquants arrêtés avec 180 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé, région du Centre, lors d'une opération coup de poing d'un réseau de trafiquants d'écailles de pangolin dans la région de l'Est.**
- **3 trafiquants de squelettes humains arrêtés le mois dernier ont été condamnés à 5 ans de prison.**
- **Les chefs des départements juridique et des enquêtes ont participé à des missions d'évaluation conjointes avec des fonctionnaires du Ministère des forêts et de la Faune.**

### Général

Le mois a été marqué par l'arrestation de **4 trafiquants avec 246 kg d'écailles de pangolin géant lors de deux opérations à Yaoundé.**

**2 trafiquants arrêtés avec 66 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé, Région du Centre...** L'un des trafiquants, un Nigérian, exploite son réseau depuis au moins quatre ans, ce qui a été découvert lors d'enquêtes sur le commerce illégal d'écailles de pangolin dans la région. Ils ont été arrêtés dans une gare routière où ils avaient dissimulé les écailles de pangolin lors qu'ils tentaient de les vendre.

**2 trafiquants arrêtés avec 180 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé, région du Centre.** Ils ont fait passer les 7 sacs de la région de l'Est du pays pour Yaoundé. La quantité d'écailles de pangolin géant saisie est très importante car elle provient de l'espèce de pangolin la plus difficile à trouver et la plus insaisissable.

Les chefs des départements juridique et d'enquêtes ont participé à des missions conjointes avec des fonctionnaires du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) afin d'évaluer les activités menées dans le cadre du protocole d'accord.

## Enquêtes

- **21 missions d'enquête ont** été menées dans **6** des 10 **régions** du Cameroun, à savoir les régions du Littoral, de l'Ouest, du Centre, du Sud, de l'Adamoua et de l'Est.
- Une bonne enquête à Ntui a conduit à l'arrestation de deux trafiquants d'écailles de pangolin avec 66 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé.
- Une bonne enquête à Lomie a conduit à l'arrestation de deux trafiquants d'écailles de pangolin et à la saisie de 180,7 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé.
- Le chef de département a rencontré le chef de la recherche externe du port de Douala, le conservateur de la réserve du Dja, le conservateur du sanctuaire à Lobo gorilles de Mengueme et le délégué départemental des forêts et de la faune du Dja et afin de mettre en place des plates-formes de collaboration.

*Tableau des enquêtes*

<b>Missions d'enquête</b>	<b>Régions</b>	<b>Nombre d'opérations</b>	<b>Nombre de trafiquants arrêtés</b>
21	6	2	4

## Opérations

**2 opérations menées** ce mois avec l'**arrestation de 4 trafiquants par le MINFOF**.

**15/10/2022 - 2 trafiquants arrêtés avec 66 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé, région du Centre.** L'un des trafiquants, un Nigérian, exploite son réseau depuis au moins quatre ans, ce qui a été découvert lors d'enquêtes sur le commerce illégal d'écailles de pangolin dans la région. Ils ont voyagé de Ntui à Yaoundé avec les écailles de pangolin géantes dissimulées dans des sacs de céréales. Ils ont activé plusieurs petits trafiquants dans la région de Ntui - Yoko, bien connue pour ses activités de trafic d'espèces sauvages. Ils ont été arrêtés dans une gare routière où ils avaient dissimulé les écailles de pangolin en tentant de les vendre.

**29/10/2022 - 2 trafiquants arrêtés avec 180 kg d'écailles de pangolin géant à Yaoundé, région du Centre.** Ils ont fait passer en contrebande les 7 sacs de Lomié, dans la région de l'Est, à Yaoundé. Les sacs étaient cachés dans du piment et des fruits sauvages et transportés dans des camions. L'un des trafiquants a été arrêté alors qu'il tentait de vendre les écailles. Il a dénoncé le second qui a été arrêté quelques heures plus tard. Il s'agit de trafiquants expérimentés qui utilisaient le commerce de mangues sauvages de Lomié à Yaoundé comme couverture pour leur trafic. Ils avaient également plusieurs petits trafiquants qu'ils activaient à Lomié et dans ses environs.

*Tableau des opérations*

<i>Nombre d'opérations</i>	<i>Régions</i>	<i>Nombre de trafiquants Arrêté</i>	<i>Contrebande</i>
2	2	4	66 kg d'écailles de pangolin géant et 180 kg d'écailles de pangolins géant

**Département Juridique**

- Le département juridique de LAGA a effectué **8 missions** à partir de la région du Centre-Yaoundé : 2 à Ebolowa (Sud), 1 à Akonolinga (Centre), 1 à Nkongsamba (Littoral) et 4 à Douala (Littoral).
- **Ce mois, 21 trafiquants sont derrière les barreaux** : 2 dans la région Est, 2 dans la région Sud, 4 dans la région Centre, 7 dans la région Littoral et 6 dans la région Ouest.
- 41 cas ont été suivis par le département juridique.
- **38 affaires** ont été portées devant les tribunaux.
- **7 trafiquants** ont été condamnés.
- **Décision de justice** : Trois décisions de justice ont été rendues.

- **06/10/2022** : Le Tribunal de Première Instance de Yaoundé - Ekounou a reconnu les prévenus **BAH Abasse et WANDJI Paul Eloi coupables. Le tribunal les a condamnés à 13 mois de prison et à payer conjointement 581.300 FCFA comme amendes et 290.650 FCFA chacun comme frais de justice. Ils ont également été condamnés à payer 10.000.000 FCFA à titre de dommages et intérêts.**

Ils ont été arrêtés à Yaoundé le 23/04/2022 pour détention illégale de 386 kg d'écailles de pangolin.

- **07/10/2022** : Le tribunal de première instance de Nkongsamba a déclaré **NGUEKENG Gilbert Pacôme et LAPA Dieudonné Gabri coupables. Le tribunal les a condamnés à payer 3.000.000 FCFA chacun comme amendes et 150.000 chacun comme frais de justice.**

Ils ont été arrêtés à Melong le 23/02/2022 en possession illégale d'une peau de panthère et d'une peau de civette.

- **28/10/2022** : Le Tribunal de Première Instance de Douala - Bonassama a déclaré **AKO Vialli EBOT, CHE Eric et RAMDY GUEMOH coupables et les a condamnés à 5 ans de prison et à payer 100.000 FCFA chacun à titre d'amende.**

Il s'agit de trafiquants d'animaux sauvages arrêtés le 19/09/2022 pour détention et vente illégales de squelettes humains.

#### *Table juridique*

<i>Nombre de missions (hors région Centre)</i>	<i>Nombre décisions de justice</i>	<i>Nombre de trafiquants condamnés à une peine de prison</i>	<i>Durée de la peine (en mois)</i>	<i>Nombre de trafiquants sanctionnés (pas de peine de prison)</i>	<i>Nombre de recours introduits</i>	<i>Nombre d'affaires jugées par les tribunaux</i>
8	3	5	13 mois et 60 mois	2	0	38

#### Médias

- 39 éléments médiatiques ont été produits et diffusés dans les médias, notamment dans la presse écrite, à la radio et sur l'internet. Cela représente 7 articles de presse écrite (5 en anglais et 2 en français), 26 émissions de radio (18 en français et 8 en anglais) et 6 publications sur Internet, toutes en français.
- Avec un total de 26 pièces médiatiques produites en français et 13 en anglais, soit 66,7 % en français et 33,3 % en anglais.
- Les interviews et les propos recueillis proviennent du directeur général de l'UICN et du directeur fondateur d'EAGLE.
- Les sujets portaient sur l'application de la loi sur les espèces sauvages, notamment : l'audience du tribunal concernant l'arrestation de trois trafiquants avec 386 kg d'écailles de pangolin à Yaoundé, l'arrestation à Mbankomo de deux trafiquants de mandrills, l'arrestation à Yaoundé de deux trafiquants avec 66 kg d'écailles de pangolin et l'audience du tribunal concernant les trois trafiquants de squelettes humains arrêtés à Douala.

#### *Table média*

<i>Nombre de pièces médiatiques</i>	<b>TV</b>	<b>Radio</b>	<b>Journaux</b>	<b>Internet</b>
39	0	26	7	6

## **Relations extérieures et politique**

- Les chefs des départements juridique et d'enquêtes ont participé à des missions conjointes avec les fonctionnaires du MINFOF à Yaoundé et à Ebolowa pour évaluer les activités menées dans le cadre du protocole d'accord.
- Le directeur adjoint a rencontré le directeur des affaires pénales et de grâce du ministère de la justice pour discuter d'une affaire en cours et renforcer la collaboration.
- Le directeur adjoint a participé à une réunion axée sur l'amélioration des procédures opérationnelles proposées pour la gestion des stocks d'ivoire.
- Il a participé à la réunion du groupe de travail sur le pangolin du Cameroun, qui s'est focalisée sur la réorganisation des activités du groupe et sur la préparation de la Journée mondiale du pangolin de 2023.
- Le chef du département Juridique et un conseiller juridique ont tenu une réunion avec le Procureur de la République de Douala - Bonassama pour discuter des stratégies juridiques dans une affaire en cours.
- Un conseiller juridique a rencontré le procureur général d'Ebolowa pour discuter d'une affaire en cours.
- Un autre conseiller juridique a tenu une réunion avec le procureur général de Douala pour discuter de stratégies juridiques sur une question et un troisième conseiller juridique a tenu une réunion avec le Procureur de la République à Akonolinga dans le même but.

## **Management**

- Un conseiller juridique de Côte d'Ivoire est rentré à Abidjan après une mission d'échange d'expériences d'un mois au Cameroun.

## **Activisme**

Toutes les activités de promotion de l'activisme menées par la famille LAGA sont en ligne ; elles peuvent être consultées sur le site web de LAGA.

- <http://www.laga-enforcement.org/Actiwithvism/tabid/77/Default.aspx>.

## **Finances**

**En cours de préparation et sera disponible dès que possible sur le site Internet de LAGA [www.laga-enforcement.org](http://www.laga-enforcement.org).**

## **Lien du mois**

Camer be, un site d'information en ligne, a publié ce mois l'histoire de deux trafiquants arrêtés avec une peau de panthère et une peau de civette à Melong.

<https://www.camer.be/mobile/90174/11:1/cameroun-two-men-arrested-with-a-leopard-skin-cameroon.html>

**Le mois en images**



***2 trafiquants au poste de police après avoir été arrêtés avec 66 kg d'écailles de pangolin géant***



***2 trafiquants au poste de police après avoir été arrêtés avec 180 kg d'écailles de pangolin géant***

